

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2026-22 du 23 juin 2026

OBJET : Adoption du compte administratif 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil communautaire du Grand Guéret (23000) sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 16 juin 2026

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	GRIMAUD Hervé	P		
	TURPINAT Vincent	E	WOUTERS Christain	
	LAINÉ Joël	E		
	COUTURIER Lionel	E	MARTIN Éric	
SIAEP de la ROZEILLE	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	E		
	TATOUX Frédéric	E		
	BERGER Florian	E		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUINOT Pierre Dominique	P		
SIAEP AHUN	MAUDEUX Marie-Pierre	P		
	MARIE Jean-Louis	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	BODEAU Éric	P		
	FOURNIER Marie-Françoise	P		
	LECLERE Henri	P		
	CORREIA Éric	E		
	RIVIERE Laurent	P		
	BARNAUD François	E	MENUT Jean-Claude	
	AUCOUTURIER Alex	E		
Département de la Creuse	GAILLARD Thierry	P		
UFC Que Choisir	MARTIN François	E		

Nombre de membres :

En exercice : 21

Présents : 14

Pouvoir(s) : 0

→ VOTANTS : 14

Résultat :

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au

vote : 1 (Président)

SECRETAIRE DE SEANCE : Éric BODEAU

RAPPORTEUR : Éric BODEAU

Document de synthèse destiné à présenter le résultat de clôture budgétaire, le compte administratif s'appuie sur la comptabilité administrative de l'ordonnateur. Il reflète donc le cycle annuel de fonctionnement de la collectivité.

Le compte de gestion, produit par le comptable public, explicite, quant à lui, les conditions d'élaboration de ce résultat et offre en complément une photographie du patrimoine de la collectivité.

Ces deux documents de clôture budgétaire sont donc complémentaires et doivent impérativement être concordants.

En termes de calendrier, le compte administratif doit réglementairement être adopté avant le 30 juin de l'exercice N+1, après production du compte de gestion du comptable. Son adoption est obligatoire, puisqu'elle seule permet l'arrêté des comptes de l'exercice visé.

Par référence à l'article L2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le comité élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote sous peine de nullité de la délibération.

Il est proposé aux membres de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif, et de le formaliser par un vote. Conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du CGCT, le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 PAR CHAPITRE :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2025 (RAR+BP+DM)	Réalisé 2025
Chapitre 011 - CHARGES GENERALES	797 061,47 €	36 638,71 €
Chapitre 012 - CHARGES DE PERSONNEL ET ASS.	155 000,00 €	136 638,57 €
Chapitre 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	43 845,00 €	33 824,10 €
Chapitre 66 - CHARGES FINANCIERES	152 800,00 €	150 000,00 €
Chapitre 042- TRANSFERT DE SECTION A SECTION	10 305,00 €	10 230,33 €
Chapitre 023- VIREMENT A L'INVESTISSEMENT	117 547,50 €	- €
TOTAL	1 276 558,97 €	367 331,71 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2025 (RAR + BP + DM)	Réalisé 2025
002 - Excédents antérieurs reportés	601 792,82 €	601 792,82 €
Chapitre 013 - Atténuation de charges	6 513,00 €	6 513,13 €
Chapitre 70 - PRODUITS DES SERVICES / PRESTATIONS	- €	- €
Chapitre 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	66 526,90 €	74 073,74 €
Chapitre 75 - PRODUITS DE GESTION COURANTE	600 000,00 €	818 564,86 €
Chapitre 042- TRANSFERT DE SECTION A SECTION	1 726,25 €	1 726,25 €
TOTAL	1 276 558,97 €	1 502 670,80 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2025 (RAR+BP+DM)	Réalisé 2025
D001 - Déficits antérieurs reportés	- €	- €
Chapitre 16 EMPRUNTS ET DETTES	- €	- €
Chapitre 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	226 726,25 €	46 947,43 €
Chapitre 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21 000,00 €	- €
Chapitre 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS :	5 220 069,20 €	443 428,88 €
Chapitre 040- TRANSFERT SECTION A SECTION	1 726,25 €	1 726,25 €
Chapitre 041- TRANSFERT INTERNE A LA SECTION	3 500,00 €	- €
TOTAL	5 473 021,70 €	492 102,56 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2025 (RAR+BP+DM)	Réalisé 2025
R001 - Excédents antérieurs reportés	5 001 757,12 €	5 001 757,12 €
Chapitre 10 - DOTATIONS ET FONDS DIVERS	- €	- €
Chapitre 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	339 912,08 €	297 947,75 €
Chapitre 16 - EMPRUNTS ET DETTES :	- €	- €
Chapitre 040- TRANSFERT SECTION A SECTION	10 305,00 €	10 230,33 €
Chapitre 041- TRANSFERT INTERNE A LA SECTION	3 500,00 €	- €
Chapitre 021- VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	117 547,50 €	- €
TOTAL	5 473 021,70 €	5 309 935,20 €

RESULTATS 2025 :

Résultat de fonctionnement 2025 533 546.27 €
 Résultat antérieur reporté.....601 792.82 €
Résultat de fonctionnement 2025 cumulé1 135 339.09 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2025(-) 183 924.48 €
 Solde antérieur reporté..... 5 001 757.12 €
Solde d'exécution d'investissement 2025 cumulé4 817 832.64 €

Pour information :

Restes à réaliser 2025 - recette..... 0.00 €
 Restes à réaliser 2025 - dépenses..... 12 529.00 €
 Solde des restes à réaliser 2025..... (-) 12 529.00 €

Les membres du Comité Syndical décident de désigner Monsieur Éric BODEAU, en qualité de Président de séance pour l'adoption du compte administratif.

Hervé GRIMAUD, Président, se retire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** Monsieur Éric BODEAU, président de séance pour l'adoption du compte administratif 2025,
- **ADOpte** le compte administratif 2025 présenté en annexe.

Fait à GUERET, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance,

ÉRIC BODEAU



Le Président de séance
pour l'adoption du compte administratif
2025,

Éric BODEAU

